

Lundi 28 novembre 2011

ANTARGAZ et le Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure inaugurent ce jour le réseau de distribution publique de gaz de la commune de Cormeilles, 11^{ème} commune concédée à Antargaz sur le département.

Communiqué de presse

Après avoir attribué la commune de Boissey-le-Chatel à Antargaz en 2005 (1ère commune de France ayant choisi un opérateur privé pour sa distribution publique de gaz), le Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE 27) a par la suite confié 10 nouvelles communes à Antargaz au travers des contrats de concession signés en 2006 et 2008. La commune de Cormeilles, qui fait partie du périmètre concédé le 7 décembre 2008, est la 11^{ème} réalisation d'ANTARGAZ sur le département de l'Eure.

C'est un réseau d'un seul tenant de plus de 2 km qui dessert dans un premier temps 29 points de consommation et notamment le collège, divers commerçants, particuliers et un centre commercial. Il est alimenté par un stockage composé de 4 réservoirs de capacité unitaire de 3.2 tonnes. Pour la bonne intégration du stockage dans son environnement, Antargaz a opté pour l'enfouissement des réservoirs sur un terrain mis à disposition par la commune.

La qualité des relations avec le Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de l'Eure et l'implication de l'équipe municipale de Cormeilles ont permis une bonne mise en œuvre du projet, qui a pu voir le jour grâce au Maire de Cormeilles et ses adjoints, au SIEGE ainsi qu'aux acteurs qui ont contribué à la mise en place de ce réseau.

Une partie des travaux a été réalisée, en coordination avec le SIEGE 27 en novembre 2010, lors de l'enfouissement des lignes basse tension par la société ETDE. Le reste des travaux, confiés à la société SPIE, a débuté en février 2011 et s'est terminé en avril dernier. L'exploitation et la maintenance sont confiées à la société Cana-Service depuis la mise en gaz technique du 10 juin 2011.

Antargaz souhaite poursuivre l'accompagnement du SIEGE 27 dans de nouveaux projets qui participent à l'aménagement du territoire du département. Rappelons que le SIEGE 27 a joué un rôle pionnier dans l'ouverture du marché de la distribution à de nouveaux opérateurs comme Antargaz.

Cette réalisation confirme la volonté d'Antargaz de poursuivre le développement de ses réseaux de gaz sur l'ensemble des communes françaises non raccordées, avec une offre complète gaz propane / gaz naturel, qui permet de s'adapter aux caractéristiques et aux attentes de chaque commune.

ANTARGAZ est présent sur le marché de la distribution publique de gaz depuis 2005 au niveau national, et comptabilise aujourd'hui 127 communes concédées représentant près de 140 000 habitants.

A propos du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE 27)

Le Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE 27) a pour missions principales, l'organisation de la distribution publique de l'électricité et du gaz, par transfert de compétences pour les 675 communes du département.

Créé en 1946 par Pierre Mendes-France et René Mayer, il est présidé depuis 2008 par Ladislas PONIATOWSKI sénateur ; le président est assisté de 3 vice-présidents et d'un bureau de 23 membres.

Le SIEGE compte un effectif de 35 personnes, dont 5 cadres ingénieurs et juristes et 14 techniciens supérieurs ; son budget s'établit à 55 M€ dont 32 m€ sont affectés aux travaux de distributions électriques, éclairage public et enfouissements des réseaux téléphoniques.

Pour le service public du gaz, 179 communes sont déjà desservies, dont 11 par Antargaz ; les autres concessionnaires sont GrDF, GEDIA et TOTALGAZ.

La délégation de service public de distribution de gaz attribuée à Antargaz est le résultat d'une mise en concurrence (loi SAPIN) engagée fin 2008 et actée par le comité syndical du 28 novembre 2009.

A propos d'Antargaz

ANTARGAZ est un acteur majeur de la distribution de gaz de butane et propane sur le marché français.

Depuis juillet 2003, ANTARGAZ est agréé comme Opérateur de Distribution de Gaz par le Ministère de l'Industrie : ce statut lui permet de proposer la distribution de gaz en réseau aux communes non desservies en gaz ou non inscrites au dernier plan de desserte.

ANTARGAZ est déjà attributaire de 127 communes en France en délégation de service public pour la desserte de gaz en réseau depuis 2005.

Depuis le 27 juin 2009, la société Antargaz est autorisée à fournir du gaz naturel. Antargaz ajoute ainsi à son métier traditionnel de distributeur de propane, le nouveau métier de distributeur et fournisseur de gaz naturel.

Avec 24% de part de marché, ANTARGAZ est présent sur tous les créneaux : bouteilles de gaz pour la cuisine et les loisirs avec plusieurs millions de clients s'approvisionnant auprès de 18 000 points de vente sur tout le territoire national, le propane distribué en vrac (citernes) pour plus de 150 000 particuliers en maisons individuelles (chauffage, eau chaude, cuisine), et 40 000 clients professionnels des secteurs de l'industrie, de l'agriculture, hôtels-restaurants, collectivités locales, immobilier collectif ...

ANTARGAZ développe également, la distribution de gaz en réseau pour les lotissements, ainsi que le GPL carburant au travers de 160 stations-service en grande distribution.

Présent en France depuis plus de 70 ans, ANTARGAZ maîtrise l'ensemble de la chaîne du gaz : approvisionnement, stockage, transport, distribution et gestion de la relation client.

ANTARGAZ distribue près de 550 000 tonnes de gaz par an, emploie 1 000 personnes et réalise un chiffre d'affaires de près de 600 millions d'euros.

Un partenaire soucieux de l'environnement



Depuis le 1er octobre 2008, Antargaz est partenaire du programme Action Carbone de l'Association Goodplanet.org présidée par Yann Arthus Bertrand. C'est ainsi qu'Antargaz participe à un projet de reforestation en Bretagne, dans le Finistère, contribuant à améliorer la qualité de l'eau en séquestrant plusieurs milliers de tonnes de CO2.

Cette action vient conforter l'image d'énergie propre du gaz Antargaz.

Contact Presse

ANTARGAZ

Direction de la communication

Christine Marcellot 01 41 88 72 02

christine.marcellot@antargaz.fr